

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D102_2021

Séance du 28.10.2021 – Convocation du 20.10.2021

Compte rendu affiché le 8 novembre 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Leïla BEN MAHFOUD

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Jérôme JARDIN, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Michel ROULLIAT ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY.

Excusés

Patrick RACHAS, Nelly NAVARRO-TACHON.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le Centre de Gestion du Rhône dans le cadre d'une convention unique

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion du Rhône - CDG69 propose des missions correspondant aux besoins de la collectivité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion à la convention unique du Cdg69, jointe en annexe, pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction, et d'accepter que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.
- **D'ADHERER** aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	80€ par agent
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Inclus dans cotisation cdg69
Conseil en droit des collectivités	5 000€
Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,	35€ à 70€ par dossier selon le type de dossier
Mission d'intérim.	Salaire brut chargé de l'agent recruté + frais de gestion : Portage salarial : 5,5% Contrat d'intérim : 6,5%

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 octobre 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 08/11/2021
- Publication ou affichage le 08/11/2021

Eric BELLOT, Maire.

